



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

**Arrêté préfectoral
portant inscription au titre des monuments historiques
d'une cloche (datée 1645)
conservée dans la chapelle de Bouzonnet, à Bouzon-Gellenave (Gers)**

Le Préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite

- Vu le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2 ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture de la région Occitanie en date du 3 juin 2025 ;
- Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que la conservation de l'objet mobilier désigné ci-après présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre souhaitable la préservation,

ARRÊTE

Art. 1^{er} : est inscrit au titre des monuments historiques l'objet mobilier suivant, décrit sur la fiche annexée au présent arrêté :

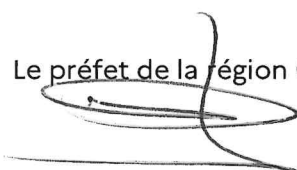
cloche (datée 1645)

conservée **dans la chapelle de Bouzonnet, à Bouzon-Gellenave (Gers)**, et appartenant à la **commune de Bouzon-Cellenave**.

Art. 2 : le présent arrêté sera notifié au propriétaire.

Art. 3 : le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le **01 0 OCT. 2025**

Le préfet de la région Occitanie,


Pierre-André DURAND

Annexe à l'arrêté préfectoral portant inscription au titre de monuments historiques du
d'une cloche (datée 1645)
conservée dans la chapelle de Bouzonnet, à Bouzon-Gellenave (Gers)

10 OCT. 2025

Localisation	32 - Bouzon-Gellenave
Edifice et sa protection MH	chapelle de Bouzonnet (inscrit MH)
Titre courant	cloche
Localisation dans l'édifice	clocher
Matériau et technique	bronze : fondu, moulé
Dimensions	non prises
Datation	2e quart 17e siècle (1645)
Propriété	propriété de la commune
Description et historique Synthèse de la présentation en CRPA	Note : inconnue Inscription : « SAINT FRISII ORA PRO NOBIS 1645 NOB. BERTRAND DU COUSS » Iconographie : croix Note IEAC 2009 - A. Jouffray : « La cloche est posée à même le sol avec son joug et son bâton d'origine ; elle s'est, en effet, décrochée mais n'a pas subi de dommages dans sa chute, le manque important qu'elle présente à sa lèvre inférieure étant à l'évidence d'origine beaucoup plus ancienne. (...) La cloche a un son peu intéressant qui témoigne d'une probable fin de vie annoncée. Par ailleurs, son joug est hors d'usage et son battant en mauvais état. Il vaudrait mieux la laisser déposée, mais l'installer, sécurisée, dans l'église ou dans un autre lieu public. » Information complémentaire : la cloche, provenant de l'église de Saint-Go, a été placée en 2012 dans le clocher-mur de la chapelle de Bouzonnet.
Etat de conservation	bon état
Avis CRPA 03/06/2025	inscription
Auteur de la fiche	Elsa Brissonneau (CAOA du Gers)



Vue générale

Crédits photos :

CAOA du Gers ; commune de Bouzon-Gellenave